



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 7 juillet 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 juin 2022.

Etaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme. DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël, et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Etaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. BOICHE.

Secrétaire de séance : M. Alain DEDIANNE

N° 2022-109 : SUBVENTION CANOË-KAYAK CLUB ALAIN COLAS :

Vu le dossier de demande de subvention exceptionnelle de l'association Canoë-Kayak Club Alain Colas de Clamecy de 3 948 € pour le renouvellement de matériel destiné à la location,

Vu l'avis de la Commission des finances du 29 juin 2022 pour une subvention de 2 480 €,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 2 480 € à l'association Canoë-Kayak Club Alain Colas pour le renouvellement du matériel destiné à la location.

Dépense inscrite au budget, article 6574.

Suivent les signatures.
